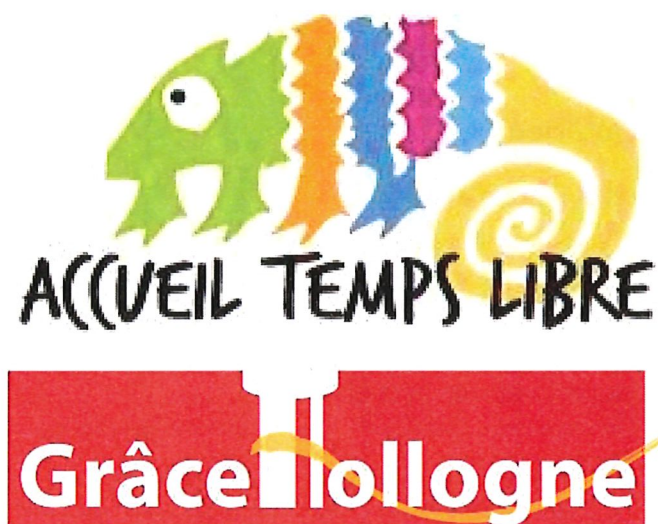


PROJET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU RÉSEAU COMMUNAL DE GRÂCE-HOLLOGNE



**APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE GRACE-HOLLOGNE
EN SEANCE DU 20 MARS 2025**

Le Directeur général,

S. NAPORA



Le Bourgmestre,

M. MOTTARD

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU RESEAU COMMUNAL DE GRACE-HOLLOGNE	4
III. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	5
1) Type d'accueil organisé	5
2) Règlement d'ordre intérieur	5
a) Conditions d'accès	5
b) Heures d'ouverture des lieux d'accueil	6
c) Communication	6
d) Locaux et matériel	7
e) Rencontres	7
f) Assurance	7
g) Sécurité	7
h) Responsabilité des parents et des accueillants	8
i) Règles de vie	8
j) Santé et hygiène	9
k) Sanctions	9
3) Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil	11
4) Mode de fixation et de participation financière des personnes qui confient l'enfant	11
5) Taux d'encadrement pratiqué	12
6) Qualification du personnel	12
IV. PROJET EDUCATIF	13
1) Des principes psychopédagogiques	13
2) De l'organisation des activités et de la santé	14
3) De l'accessibilité	20
4) De l'encadrement	20
5) Des relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement	21
V. CONCLUSION	21
VI. ANNEXES	22

I. INTRODUCTION

Depuis le premier mai 2010, le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance de la commune de Grâce-Hollogne a été agréé par l'Office National de l'Enfance (ONE).

Ce programme a pour but de développer une offre d'accueil adaptée aux besoins des citoyens afin qu'ils puissent concilier leur vie privée et professionnelle. Dans cette optique, il s'agit de présenter un projet d'accueil conforme au Décret Accueil Temps Libre et au Code de Qualité.

Ce projet constitue également une base pour guider les choix et les actions des accueillants extrascolaires et promouvoir un accueil de qualité en tenant compte des besoins physiologiques, psychologiques et sociaux de chaque enfant.

Ce document sera remis à tous les membres du personnel de l'accueil extrascolaire et à tous les parents leur confiant leurs enfants. Il sera évalué régulièrement et mis à jour au minimum tous les cinq ans.

Notre accueil extrascolaire remplit 3 fonctions principales :

1. Une fonction **économique** : permettre aux parents de travailler ;
2. Une fonction **éducative** : ce n'est pas une simple garderie ;
3. Une fonction **sociale** : tous les enfants sont égaux et bénéficient des mêmes droits.

II. Accueil extrascolaire du réseau communal de Grâce-Hollogne

- Le service communal Enseignement – Accueil Temps Libre
24, rue Joseph Heusdens
Tél : 04/231.48.53
- L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Sinibaldo Basile
Rue Paul Janson, 187
Ecole et Direction 04/233.42.36
- L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) de Bierset
Avenue de la Gare, 207
Ecole et Direction 04/250.22.79
 - Implantation en immersion de Velroux*
Rue du Village, 75 04/250.51.66
Rue du Village, 115 04/250.31.81
Rue du Village, 131 04/250.20.35
- L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) des Champs
Rue des Champs, 75
Ecole et Direction 04/263.75.74
 - Implantation maternelle d'Aulichamps*
Rue Aulichamps, 36 04/233.06.35
 - Implantation maternelle de Germinal*
Rue Germinal, 21-23 04/263.15.77
 - Implantation maternelle du Tanin*
Rue du Tanin, 27 04/263.01.22
- L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Georges Simenon
Rue Ernest Renan, 30
Ecole et Direction 04/235.62.01
 - Implantation maternelle des Alliés*
Rue des Alliés, 33 04/355.23.31
- L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Julie et Mélissa
Direction 04/342.08.46
 - Implantation Degive*
Rue Antoine Degive, 3 04/342.08.46
 - Implantation de Crotteux*
Rue Méan, 45 04/234.63.99

III. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1) Type d'accueil organisé

L'accueil extrascolaire du réseau communal de Grâce-Hollogne est organisé pour tous les élèves régulièrement inscrits dans une des écoles de Grâce-Hollogne, du lundi au vendredi lors de l'année scolaire.

L'accueil du matin est un moment de transition entre l'arrivée des enfants à l'école et le début des activités pédagogiques, lors duquel ces derniers s'occupent librement sous l'encadrement des accueillants.

Les accueils du soir et du mercredi après-midi couvrent les périodes entre la fin de l'école et l'arrivée des parents.

Lors de l'accueil du soir, les accueillants permettent aux enfants de mener des activités. Le mercredi après-midi, les accueillants disposent davantage de temps pour organiser des activités variées ainsi que des sorties et/ou partenariats réguliers durant l'année scolaire.

2) Règlement d'ordre intérieur

Le présent règlement ne prévaut nullement sur les lois, décrets, circulaires et règlements relevant de l'organisation de l'enseignement fondamental ordinaire en vigueur.

Il s'applique aux agents de l'accueil extrascolaire du réseau communal, aux enfants fréquentant l'accueil et aux parents en tant qu'usagers du service.

Dans le présent règlement d'ordre intérieur, il faut entendre par :

- parents, les parents de l'élève mineur ou la personne investie de l'autorité parentale ou la personne qui assure la garde en droit et en fait du mineur ;
- pouvoir organisateur (P.O.), le Conseil communal ;
- équipe éducative, le personnel enseignant ainsi que les accueillants extrascolaires.

Le règlement est d'application pour toute activité organisée dans le cadre de l'accueil extrascolaire, que ce soit à l'école, aux abords de l'école ou lors d'activités organisées à l'extérieur de l'école, y compris en dehors des jours de cours.

Il a pour objectif de déterminer les modalités pratiques de fonctionnement du milieu d'accueil, son organisation et les responsabilités respectives des différents acteurs.

a) Conditions d'accès

Les activités d'accueil extrascolaire sont accessibles à tous les enfants régulièrement inscrits dans une école de Grâce-Hollogne. Les parents sont tenus de remplir une fiche d'inscription et une fiche santé.

Par l'inscription dans un établissement communal, l'élève et les parents acceptent le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire.

b) Heures d'ouverture des lieux d'accueil

- **Période scolaire**

Les enfants peuvent être accueillis :

-Du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30

-Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h30

-Le mercredi de 12h05 à 17h30 dans les écoles de Velroux, des Champs, de Georges Simenon, Sinibaldo Basile et de Bierset (les élèves venant d'autres écoles sont conduits dans ces implantations au moyen du car scolaire).

Lieu d'accueil	Du lundi au vendredi Matin	Lundi-Mardi- Jeudi-Vendredi Soir	Mercredi Après-midi
Ecole Julie et Melissa (Degive)	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-13h05
Ecole Julie et Melissa (Crotteux)	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-12h50
Ecole Georges Simenon	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-17h30
Ecole Georges Simenon (Alliés)	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-12h50
Ecole Sinibaldo Basile	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-17h30
Ecole de Bierset	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-17h30
Ecole en immersion de Velroux n°75 (club)	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-17h30
Ecole en immersion de Velroux n°115	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-17h30
Ecole en immersion de Velroux n°131	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-17h30
Ecole des Champs	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-17h30
Ecole des Champs (Germinal)	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-13h25
Ecole des Champs (Tanin)	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-13h25
Ecole des Champs (Aulichamps)	7h30-8h30	15h30-17h30	12h05-13h25

c) Communication

L'accueillant représente le relais entre les parents et l'équipe pédagogique. La communication entre accueillants et parents s'établit de manière verbale et par le biais du journal de classe par exemple lorsqu'un problème particulier tel qu'un problème médical nécessite un mot écrit des parents.

Des réunions ont lieu de manière régulière entre le personnel de l'accueil et la direction. Les accueillants communiquent spontanément avec la direction et lui signalent tout problème ou incident.

Toute activité organisée à l'extérieur est proposée préalablement aux parents via un bulletin d'inscription et le Coordinateur Accueil Temps Libre se chargera de l'organisation et de la planification.

Il est demandé aux accueillants de respecter le secret professionnel et aux parents de respecter la vie privée (notamment sur les réseaux sociaux, etc.).

d) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel nécessaires à la réalisation des activités extrascolaires sont mis à disposition des enfants. Le service Accueil Temps Libre permet aux accueillants de commander chaque fin d'année scolaire du matériel pour l'année scolaire suivante. Un budget est alloué en fonction du nombre d'enfants inscrits dans chaque école.

e) Rencontres

Le Coordinateur ATL propose des réunions tous les trimestres ainsi que des formations pour les accueillants afin de les informer quant aux consignes de sécurité, aux normes de secourisme, aux techniques d'animation et autres. Ces rencontres rémunérées se veulent être des lieux d'échanges.

f) Assurance

Les enfants sont couverts pour les activités extrascolaires organisées par la commune de Grâce-Hollogne.

g) Sécurité

L'équipe éducative, les élèves, selon leur degré de responsabilité, prendront toutes les mesures pour assurer une qualité et une sécurité satisfaisantes de l'environnement extrascolaire.

L'accès aux bâtiments est interdit à toute personne non autorisée. Personne (y compris les parents) ne peut accéder aux locaux d'accueil extrascolaire sauf lors de l'arrivée et du départ de l'enfant. Chacun veillera à fermer la grille derrière lui lorsqu'il rentre ou sort de l'école.

En cas d'accident léger, les agents de l'accueil ont à leur disposition une pharmacie établie sur les conseils du service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE).

Les accueillants ont un téléphone à leur disposition afin de prévenir les responsables en cas de problème éventuel. Avec l'aide de la direction, ils complètent un formulaire de déclaration d'accident qui sera transmis au service communal de l'Enseignement pour suivi.

Tout déplacement se fera en fonction des dispositions réglementaires en matière de sécurité et des consignes élémentaires seront adressées aux enfants avant chaque départ.

En cas de panne ou de défectuosité du matériel ou du bâtiment, les accueillants en informent directement la direction qui se chargera de rédiger une note d'information au service communal de l'Enseignement.

En aucun cas, l'école ne pourra être tenue responsable d'un vol, d'une perte ou d'une dégradation d'objets personnels. Il est par ailleurs conseillé de marquer les effets de chaque enfant.

h) Responsabilité des parents et des accueillants

L'accueillant est tenu de compléter un registre de présences à chaque période d'accueil. Celles-ci doivent être prises 15 minutes après le début de l'accueil du soir et à partir de 13h25 le mercredi. Les enfants qui quittent l'école seuls doivent posséder une autorisation signée des parents.

Le matin, les parents s'assureront que leur enfant est bien pris en charge par l'accueillant, qui l'inscrira présent dans le registre, afin de transférer leur responsabilité à l'école.

Il est interdit de reprendre un enfant sans le signaler au directeur ou à l'équipe éducative. Si l'enfant est repris par une personne inhabituelle, les parents sont tenus de le signaler préalablement à la direction de l'école ou au personnel d'encadrement. Les personnes dont les conjoints n'ont plus la garde de l'enfant doivent le signaler à la direction de l'école ou à l'agent de l'accueil et présenter un document officiel.

Lorsque les parents viennent rechercher leurs enfants, ils récupèrent OBLIGATOIREMENT l'ensemble de la fratrie.

Il est demandé aux parents de se conformer à l'horaire établi, ceci afin de respecter la vie de famille des personnes qui encadrent les enfants. Si, en cas d'évènement exceptionnel, les parents arrivaient en retard pour rechercher leurs enfants, il leur est demandé de prévenir l'accueillant.

En cas de retards répétitifs des parents, les accueillants en informent leur direction. Celle-ci sera amenée à rédiger jusqu'à trois courriers d'avertissement à l'attention des parents, à défaut de quoi l'enfant ne sera plus admis à l'accueil extrascolaire pendant 1 mois. Si après 1 mois d'exclusion, les retards persistent, l'enfant ne sera plus autorisé à fréquenter l'accueil extrascolaire durant le reste de l'année.

i) Règles de vie

Les valeurs défendues par les agents de l'accueil extrascolaire communal doivent être identiques à celles contenues dans les projets pédagogiques et éducatifs du pouvoir organisateur de l'enseignement communal.

Les enfants respectent les consignes reçues par l'adulte qui les encadre. Toute forme de violence sera sanctionnée. Chacun s'interdira d'avoir recours à la violence physique, verbale ou morale.

Adultes comme enfants veilleront au maintien de la qualité de l'environnement : respecter le matériel, les bâtiments, les plantations et le mobilier, participer au rangement de ceux-ci et ne pas jeter de débris à terre. Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.

Enfants, parents et accueillants ne peuvent consommer, apporter ni distribuer de l'alcool, du tabac ou de la drogue à l'école. Il est strictement interdit de fumer lors des périodes d'accueil.

Les accueillants ne peuvent exposer les enfants à des actes de propagande politique ou religieuse.

j) Santé et hygiène

Pédiculose

La prévention et les soins sont sous la responsabilité des parents. Il est demandé de vérifier régulièrement la tête de ses enfants et d'avertir l'école au plus tôt en cas de pédiculose (lentes et poux).

Distribution ou administration à l'école de médicaments prescrits

En cas de nécessité attestée par un médecin, le personnel de l'accueil extrascolaire peut, de façon exceptionnelle et selon la procédure établie et contresignée par le médecin, distribuer ou administrer des médicaments prescrits à l'enfant.

Pour ce faire, un formulaire « autorisation de distribuer ou d'administrer un médicament prescrit » doit être complété lorsque l'enfant doit recevoir un médicament durant sa présence à l'accueil extrascolaire. Le formulaire et le médicament doivent être remis à la Direction ou à l'accueillant en charge de l'enfant.

Le médicament doit être remis dans un contenant reçu du pharmacien avec l'étiquette faisant preuve d'ordonnance. Il doit être remis accompagné de la procédure à suivre écrite par le médecin.

Il est à noter que la distribution ou l'administration d'un médicament à l'accueil extrascolaire demeure une mesure exceptionnelle. Dès lors, il est demandé, autant que possible, de faire prescrire à l'enfant un médicament à effet prolongé. Ainsi, le médicament pourrait être pris à la maison évitant ainsi tous risques et privilégiant le confort de l'enfant.

Si l'accueillant constate que l'état de santé de l'enfant paraît poser problème, il avertira directement, par téléphone, la personne qui exerce l'autorité parentale pour que l'enfant soit repris. Si le nécessaire n'est pas fait, la direction ou l'accueillant prendra toutes les mesures que la situation appelle afin que l'enfant puisse, selon le cas, être hospitalisé, conduit chez la personne désignée par ceux qui exercent l'autorité parentale sur l'enfant ou être accueilli de la manière qui convient.

k) Sanctions

Le P. O. ou son délégué fixe les modalités d'accès aux bâtiments scolaires et prévoit notamment les horaires d'accès, les endroits où les enfants doivent être déposés, ...

Toute personne s'introduisant dans les locaux d'un établissement scolaire sans autorisation du P. O. ou de la direction ou à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou au moyen d'effraction est passible de tomber sous l'application de l'article 439 du code pénal.

(Sera puni d'un emprisonnement de quinze jours à deux ans et d'une amende de vingt-six [euros] à trois cents [euros], celui qui, sans ordre de l'autorité et hors les cas où la loi permet d'entrer dans le domicile des particuliers contre leur volonté, se sera introduit dans une maison, un appartement, une chambre ou un logement habités par autrui, ou leurs dépendances, soit à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes, soit au moyen d'effraction, d'escalade ou de fausses clefs.)

Le P. O. peut également prévoir une interdiction d'accès aux établissements scolaires ou tous lieux dans lesquels se déroulent des activités extrascolaires à toute personne ayant provoqué des incidents dans l'école ou ayant commis des faits de violence physique et/ou verbale à l'égard de membres du personnel de l'établissement ou des élèves. Le P. O. se réserve le droit de déterminer la durée de l'interdiction d'accès à l'établissement scolaire.

Lorsque la personne à qui l'accès est refusé est la personne investie de l'autorité parentale, la communication entre elle et les membres de l'établissement s'instaurera par écrit ou par l'intermédiaire d'un tiers choisi par cette personne qui ne se serait pas rendu coupable d'incidents, de faits de violence physique ou verbale, ...

Cette mesure ne peut être adoptée que dans les conditions suivantes :

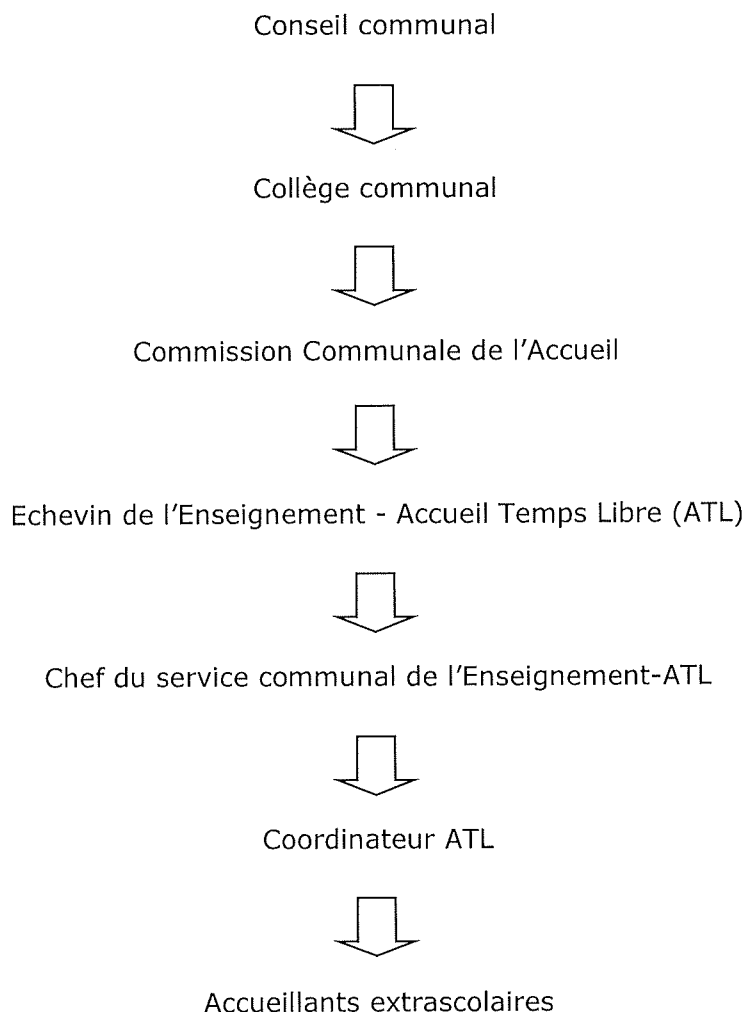
- Echec de la tentative de conciliation à l'occasion d'une confrontation des personnes concernées en présence de la direction, du service communal de l'Enseignement ou du P. O. ;
- Faits graves et/ou répétitifs ayant fait l'objet d'une plainte à la police.

Les accueillants font partie de l'équipe pédagogique et sont donc habilités à donner des sanctions, par exemple via le journal de classe. Les accueillants choisissent une procédure à mettre en place avec le Directeur. Toute sanction doit être communiquée aux parents.

L'accueillant fonde son autorité sur la confiance ; en aucun cas sur l'humiliation, l'ironie, la menace ou le prestige du pouvoir.

Le présent règlement de l'accueil extrascolaire sera remis au personnel de l'accueil extrascolaire, aux directions d'école et aux parents qui confient leurs enfants. Ceux-ci devront le signer pour approbation en début d'année scolaire.

3) Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil



4) Mode de fixation et de participation financière des personnes qui confient l'enfant

L'accès aux lieux d'accueil des écoles communales durant les périodes scolaires est gratuit. Néanmoins, une contribution financière peut être demandée aux parents, avec l'accord du PO, afin d'assurer l'organisation d'activités spécifiques (sorties, etc.).

5) Taux d'encadrement pratiqué

Le tableau suivant présente le nombre moyen d'enfants confiés **par accueillant**.

Lieu	Accueil du soir	Accueil du mercredi après-midi
G. Simenon	20	11
Alliés	6	
Champs	27	13
Aulichamps	12	
Tanin	8	
Germinal	7	
Degive	15	
Crotteux	14	
Sinibaldo Basile	15	8
Bierset	15	8
Velroux club n°75	12	5
Velroux n°115	22	8
Velroux n°131	11	5

6) Qualification du personnel

Les accueillants doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Posséder un extrait de casier judiciaire de type 2 vierge de toute infraction datant de moins de 2 mois ;
- Être âgé de 18 ans au minimum ;
- Satisfaire au profil de fonction d'accueillant extrascolaire fixé par le Conseil Communal.

Des formations rémunérées sont proposées aux accueillants tout au long de l'année. A cet effet, le Coordinateur Accueil Temps Libre se tient disponible pour toutes informations (04/231 48 53).

IV. PROJET EDUCATIF

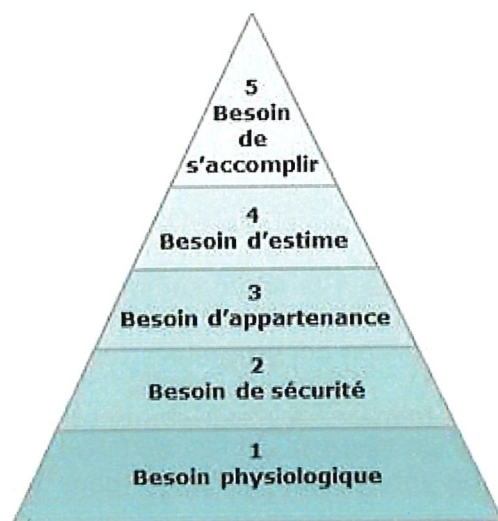
Le projet éducatif de la commune de Grâce-Hollogne tend à répondre aux objectifs fixés par le Code de Qualité de l'ONE.

1) Des principes psychopédagogiques

- *La pyramide de Maslow :*

La pyramide des besoins, ou pyramide de Maslow, est une représentation pyramidale de la hiérarchie des besoins, une théorie de la motivation élaborée à partir des observations réalisées dans les années 1940 par le psychologue Abraham Maslow.

Le personnel de l'accueil veillera à répondre aux besoins de chaque enfant.



- *Favoriser le développement de la socialisation, la confiance en soi, l'autonomie et encourager le désir de découvrir de l'enfant*

L'accueil extrascolaire des écoles communales de Grâce-Hollogne vise le bien-être affectif, physique et intellectuel de l'enfant.

A cet effet, la communication, la libre expression et le respect des autres sont placés au centre des relations. L'accueillant veille à la qualité de ces dernières en permettant à chaque enfant de s'exprimer verbalement et spontanément, dans l'optique de favoriser le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Les enfants évoluent dans des locaux spécialement adaptés pour les enfants ainsi que dans une cour de récréation sécurisée. Ils peuvent donc se livrer à des activités à l'extérieur ou à l'intérieur, selon les différents moments de la journée et la météo.

Les locaux sont aménagés de sorte que les enfants évoluent dans un local confortable, qu'ils aient accès à du matériel (des jeux de société, des livres de coloriage, etc.) afin que le désir d'apprendre et de découvrir soient encouragés. Ainsi, l'accueillant permet aux enfants d'évoluer dans un milieu ludique et de développer l'esprit de créativité de chacun. Ensuite, les accueillants demandent aux enfants de ranger le matériel utilisé dans le but de leur apprendre à respecter le matériel.

Les enfants sont également encouragés à inventer de nouveaux jeux dans l'optique de stimuler leur imagination et leur esprit de découverte.

- *Veiller à la qualité de la relation des accueillants avec l'enfant*

Les accueillants mettent tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions qui soient et dans une ambiance conviviale.

Les accueillants ont un rôle essentiel en matière de communication avec les enfants, les parents et les enseignants. Ils restent à l'écoute des uns et des autres et servent de relais efficaces. Ils ont un devoir de réserve et ne prennent pas parti dans les différends.

2) De l'organisation des activités et de la santé

- *Préserver la notion de temps libre*

L'accueil extrascolaire a toujours lieu après un moment de défoulement afin que la notion de temps libre soit préservée.

- *Promotion de la santé et de l'hygiène*

L'accueil extrascolaire s'inscrit dans le projet global d'hygiène et de santé de l'école.

Une grande importance est accordée à la santé communautaire et à l'hygiène qui peut être définie comme l'ensemble des principes et des pratiques individuelles ou collectives qui visent à conserver les personnes en bonne santé.

L'hygiène individuelle est une marque de respect de soi et des autres et est donc intégrée aux principes de base de l'éducation. Elle doit être appliquée au quotidien, par les enfants et tous les adultes intervenant à l'école, dans tous les locaux et espaces recevant des élèves.

Le lavage des mains est un temps essentiel, car la contamination par les mains est responsable de nombreuses infections. Les accueillants encouragent donc les enfants à se laver les mains avant de manger, avant de faire la sieste, avant et après le soin d'une plaie, après être passé aux toilettes, après avoir touché un animal et après avoir effectué des travaux salissants.

Le linge propre en stock doit être conservé dans un lieu aéré mais protégé et bien séparé du linge à laver.

Les accueillants s'assurent également que la température des locaux ne soit pas trop élevée. Ils utilisent les moyens à leur disposition (stores, portes, fenêtres) pour éviter les températures excessives et limiter les risques de contamination bactérienne. Le froid extérieur ne remet pas en cause le principe de ventilation nécessaire. Les dortoirs sont aérés dix minutes avant et après la sieste.

Les jeux des enfants sont choisis de préférence dans des matériaux faciles à entretenir et seront lavés régulièrement afin de limiter les risques de contagion.

- *Pratiques de la vie quotidienne*

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Sinibaldo Basile

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants de maternel et de primaire sont séparés. Ils s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les maternels et les primaires sont également séparés. Les primaires vaquent à des occupations libres et/ou encadrées. Les maternels, quant à eux, s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans des locaux adaptés à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Depuis l'année scolaire 2021-2022, des études dirigées ciblées ont été mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, deux enseignantes prennent chacune 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

Le mercredi après-midi, les maternels et les primaires sont encore séparés dans des locaux adaptés à leur âge et réalisent des bricolages et activités diverses proposées par les accueillantes. Les maternels ont une période de sieste juste après le repas. La cour des maternels est équipée d'un module de jeux. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.

Le lieu d'accueil dispose d'un potager et en avril-mai, les enfants plantent des graines (haricots, salade, radis, etc.) et récoltent les légumes en juin avant la fin de l'année scolaire. Ils réalisent ensuite une soupe ou reprennent les légumes à la maison.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) de Bierset

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les maternels et les primaires sont séparés et s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les maternels et les primaires sont séparés. Les primaires vaquent à des occupations libres et/ou encadrées et les maternels s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans des locaux adaptés à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Sur base des candidatures reçues, des études dirigées ciblées peuvent être mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, un voire deux enseignants prennent chacun 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

La cour des maternels est équipée d'un module de jeux.

Le mercredi après-midi, les maternels et les primaires sont regroupés dans le même local et réalisent des bricolages et activités diverses. Les maternels ont une période de sieste juste après le repas. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.

Des partenariats sont établis avec le centre d'accueil pour demandeurs d'asile de la Croix-Rouge « l'Envol », afin que les enfants se rencontrent au centre une fois par mois et réalisent diverses activités ensemble. Ces activités sont organisées en vue de favoriser le vivre ensemble, l'ouverture aux autres, l'épanouissement de l'enfant, etc.

Le lieu d'accueil dispose d'un potager et en avril-mai, les enfants plantent des graines (haricots, salade, radis, etc.) et récoltent les légumes en juin avant la fin de l'année scolaire. Ils réalisent ensuite une soupe ou reprennent les légumes à la maison.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) de Bierset – implantation en immersion de Velroux club n° 75 (P1, P2, P3 et P4)

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans un local adapté à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Sur base des candidatures reçues, des études dirigées ciblées peuvent être mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, un voire deux enseignants prennent chacun 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

Le mercredi après-midi, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, bricolages, etc. dans un local adapté à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Le lieu d'accueil dispose d'un potager et en avril-mai, les enfants plantent des graines (haricots, salade, radis, etc.) et récoltent les légumes en juin avant la fin de l'année scolaire. Ils réalisent ensuite une soupe ou reprennent les légumes à la maison.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) de Bierset – implantation en immersion de Velroux n° 115 (P5 et P6)

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans un local adapté à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Sur base des candidatures reçues, des études dirigées ciblées peuvent être mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, un voire deux enseignants prennent chacun 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

Le mercredi après-midi, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, bricolages, etc. dans un local adapté à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Le lieu d'accueil ne dispose pas encore d'un potager puisque ce lieu accueille les enfants le matin, le soir et le mercredi depuis la rentrée scolaire 2024-2025. Avant, ce n'était que le midi uniquement.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) de Bierset – implantation en immersion de Velroux n° 131 (maternels)

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans une classe adaptée à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.

Le mercredi après-midi, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, bricolages, etc. dans une classe adaptée à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.

La cour des maternels est équipée d'un module de jeux. Le lieu d'accueil dispose d'un potager et en avril-mai, les enfants plantent des graines (haricots, salade, radis, etc.) et récoltent les légumes en juin avant la fin de l'année scolaire. Ils réalisent ensuite une soupe ou reprennent les légumes à la maison.

L'Ecole fondamentale (primaire) des Champs

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.

Depuis l'année scolaire 2021-2022, des études dirigées ciblées ont été mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, un voire deux enseignants prennent chacun 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

Le mercredi après-midi, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, bricolages et activités diverses proposées par les accueillantes. Les activités y sont très variées et bien souvent sortant de l'imaginaire. Les enfants sont contents d'être là et de réaliser tout un tas d'activités.

Les maternels ont une période de sieste juste après le repas.

Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.

Des partenariats sont régulièrement établis avec la maison de repos « Serenitas palace » située à proximité de l'école où les enfants se rendent une fois par mois et s'adonnent à toutes sortes d'activités à thèmes avec les résidents. Ces rencontres favorisent les échanges intergénérationnels.

Le lieu d'accueil dispose d'un potager et en avril-mai, les enfants plantent des graines (haricots, salade, radis, etc.) et récoltent les légumes en juin avant la fin de l'année scolaire. Ils réalisent ensuite une soupe ou reprennent les légumes à la maison.

L'Ecole fondamentale des Champs - Implantation maternelle d'Aulichamps

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.

La cour est actuellement en travaux en vue d'être réaménagée et accueillir un nouveau module.

L'Ecole fondamentale des Champs - Implantation maternelle de Germinal

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.
La cour est équipée d'un module de jeux.

L'Ecole fondamentale des Champs - Implantation maternelle du Tanin

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet.
La cour est équipée d'un module de jeux.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Georges Simenon

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les maternels et les primaires sont séparés. Les primaires sont répartis en deux groupes (P1, P2, P3 et P4, P5 et P6) et vaquent à des occupations libres et/ou encadrées. Les maternels, séparés en deux groupes également, s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans des locaux adaptés à leur âge.

Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Depuis l'année scolaire 2021-2022, des études dirigées ciblées ont été mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, un enseignant prend 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

Le mercredi après-midi, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, bricolages, etc. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Les maternels et les primaires sont séparés de la même façon que le soir, cependant, les petits se rendent dans les classes maternelles et ont ainsi accès au local sieste. Le lieu d'accueil dispose d'un potager et en avril-mai, les enfants plantent des graines (haricots, salade, radis, etc.) et récoltent les légumes en juin avant la fin de l'année scolaire. Ils réalisent ensuite une soupe ou reprennent les légumes à la maison.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Georges Simenon -
Implantation maternelle des Alliés

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. La cour est équipée d'un module de jeux.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Julie et Mélissa – implantation
Degive

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants sont regroupés dans un même lieu et s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les maternels et les primaires sont séparés. Les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans des locaux adaptés à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. Sur base des candidatures reçues, des études dirigées ciblées peuvent être mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, un voire deux enseignants prennent chacun 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

L'Ecole fondamentale (maternelle et primaire) Julie et Mélissa – implantation
de Crotteux

➤ Activités

Le matin, pour l'accueil, les enfants sont regroupés dans un même lieu et s'occupent à diverses activités, généralement proposées sous forme d'ateliers (puzzle, coloriage, jeux, etc.).

Le soir, les maternels et les primaires sont séparés. Les enfants s'occupent à divers jeux, lecture, etc. dans des locaux adaptés à leur âge. Entre la sortie des cours et la période d'accueil, il y a toujours une période de transition durant laquelle les enfants peuvent se défouler à l'extérieur, lorsque le temps le permet. La cour est équipée d'un module de jeux. Sur base des candidatures reçues, des études dirigées ciblées peuvent être mises en place au sein de l'école pour les élèves en difficulté. Ces élèves ont été préalablement choisis par les enseignants à la suite d'un conseil de classe. En effet, les lundis, mardis et jeudis, de 15h45 à 16h45, un voire deux enseignants prennent chacun 12 élèves maximum afin de les aider là où ils ont des lacunes.

3) De l'accessibilité

Nos lieux d'accueil se veulent être des lieux d'accueil inclusifs :

- un lieu où chaque enfant est le bienvenu, quelles que soient ses caractéristiques ;
- un lieu qui prend en considération les différentes composantes de l'identité de chacun (genre, appartenance culturelle, caractéristiques propres, besoins spécifiques, ...) ;
- un lieu où chacun peut apprendre de l'autre et s'enrichir des apports de tous ;
- un lieu où chacun peut participer activement, en fonction de ses compétences et de ses intérêts, et prendre la parole sans être discriminé ou jugé comme non-apte ;
- un lieu inséré dans la communauté locale et inscrit dans un réseau.

L'école doit jouer un rôle actif face aux inégalités sociales. L'école communale, ouverte à tous, refuse toute différenciation sociale ou économique et réserve une sollicitude équitable envers tous les enfants qui lui sont confiés.

En veillant à ce que l'accès à l'accueil extrascolaire ne soit pas limité par le montant de la participation financière des personnes confiant l'enfant, le milieu regroupe les enfants provenant de tous les milieux socio-économiques.

L'ouverture à tous et la neutralité sont privilégiées afin de créer un contexte des plus favorable pour développer la solidarité, le pluralisme et l'intérêt pour les diverses cultures en présence. Cela permet de garantir le respect des opinions politiques, idéologiques, religieuses ou philosophiques, c'est pourquoi les accueillants, les parents et les enfants sont tenus de se comporter de manière neutre, tolérante et respectueuse face aux différences d'ordre socio-culturel, socio-économiques, générationnel ou autres.

Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la vie quotidienne. Dans le but de préserver un climat démocratique, aucune discrimination ne peut être acceptée.

Les horaires d'ouverture sont adaptés aux besoins de la majorité des familles.

4) De l'encadrement

Des réunions trimestrielles rémunérées entre le Coordinateur ATL et les accueillants permettent d'assurer l'échange, le partage d'expériences, des savoirs, des compétences et des informations. Le coordinateur ATL est à l'écoute et tient compte des difficultés quotidiennes rencontrées par les accueillants et de leurs suggestions. Les nouveaux accueillants reçoivent une copie du projet d'accueil et le Coordinateur ATL est disposé à répondre aux questions éventuelles.

Le Coordinateur ATL informe et encourage les accueillants à suivre des formations, durant lesquelles elles sont rémunérées, afin de prendre du recul par rapport à ses pratiques quotidiennes, à ses expériences de travail et de vie. Cela leur permet d'échanger avec des pairs, témoigner de ses expériences, de croiser les points de vue pour enrichir les pratiques, avoir de nouvelles idées et avoir envie de les réaliser.

5) Des relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement

De manière globale, l'objectif de l'accueil extrascolaire du réseau communal de Grâce-Hollogne consiste à mettre à disposition des citoyens des structures d'accueil extrascolaire leur permettant de confier leurs enfants en toute confiance et de les aider à mieux concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle.

La communication entre les parents et les accueillants s'établit quotidiennement. Les accueillants informent les parents de tout évènement ou remarque afin d'entretenir une relation de confiance.

V. CONCLUSION

Ce présent projet d'accueil est une base écrite que chacun des acteurs doit s'approprier. Néanmoins, chacun devra confronter ces principes éducatifs avec la réalité quotidienne et analyser ces pratiques. En effet, les réalités de terrain sont très différentes d'un milieu d'accueil à l'autre. Des interpellations peuvent amener l'équipe à redéfinir certaines pratiques. C'est donc par apports successifs que se créera la dynamique du projet éducatif.

VI. ANNEXES

Quelques illustrations des accueils extrascolaires :

